

## La qualité des soins et des services dispensés aux résidents des CHSLD, une priorité pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

**Rouyn-Noranda, le 12 décembre 2016** – À la suite d'un communiqué de presse émis le 12 décembre par le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue tient à rassurer la population au sujet de la qualité des soins et services offerts aux résidents de CHSLD de la région.

À cet effet, il est important de préciser qu'en aucun temps la direction du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue n'a restreint le nombre de culottes d'incontinence pour les résidents de la région. Au contraire, dans une note transmise le 24 novembre dernier, l'établissement mentionnait que « l'orientation prônée est d'offrir des soins de qualité et personnalisés qui répondent aux besoins de chacun des résidents et selon les meilleures pratiques de soins et d'hygiène. »

« En ce sens, le jugement et l'expertise avérés de notre personnel sont toujours encouragés et soutenus afin de garantir une dispensation de soins d'hygiène adéquate et de qualité », a soutenu Mme Sylvie Routhier, directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées dans cette note.

Quant aux allégations en lien avec l'utilisation de la crème TENA, le fabricant a effectué un bilan de la consommation de la dernière année dans lequel on constate, entre autres, une forte utilisation de la crème nettoyante. « La crème nettoyante TENA est utilisée dans le cadre des soins administrés à la peau de la région périnéale à la suite d'un épisode d'incontinence ou d'une toilette corporelle. Cette crème doit être utilisée en quantité appropriée. Si utilisée en trop grande quantité, la peau risque de devenir macérée et occasionner des problèmes cutanés. Des consignes ont été émises au personnel soignant afin d'assurer l'utilisation adéquate de cette crème, et ce, selon les directives du fabricant. En aucun temps, le personnel n'a été avisé de cesser d'utiliser ce produit », informe pour sa part Mme Carole Lahaie, directrice des soins infirmiers du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

– 30 –

Source : *Krystina Sawyer*  
Adjointe au PDG/Relations médias  
Chef de service des communications

Pour information : *Renée Labonne*  
Service des communications  
819 825-5858, poste 2509